

**PROCES-VERBAL du 31 JANVIER 2019**

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, communique à ses collègues les **pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés** :

M. DUVAL (procuration à Mme GRESSIN)  
M. PEREIRA (procuration à M. TASSEZ)  
M. DEROTTEUR (procuration à Mme BOUVARD)  
Mme JUBLOT-DERDINGER (procuration à Mme MARTIN)  
Mme PROVENDIER (procuration à Mme RENIER)

-

Madame le Maire transmet les **excuses** de M. AUTISSIER.

-

**Madame VEILLAT** est désignée en qualité de secrétaire de séance.

-

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés, d'inscrire les **points supplémentaires** suivants à l'ordre du jour de la séance :

- projet de délibération relatif à la passation d'une convention précaire de mise à disposition de locaux à la Maison de Service au Public
- projet de délibération relatif à l'actualisation du plan de financement du projet de création du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance

-

Madame le Maire soumet au Conseil municipal les **procès-verbaux des séances des 29 Novembre et 19 Décembre 2018** qui sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés, sans observation.

-

**> Convention de gestion des zones d'activités économiques « Gorgeot », « le Guidon », « le Champ des tailles » conclue entre la commune et la Communauté de Communes Sauldre & Sologne**

Madame le Maire indique qu'il s'agit du renouvellement de la convention par laquelle la Communauté de Communes Sauldre & Sologne confie la gestion de l'entretien courant des zones d'activités à la Commune. Cet entretien concerne les voiries, les accotements, les espaces verts, les candélabres et les armoires électriques, la borne d'incendie, la signalisation verticale et horizontale et les regards des eaux de pluie. La convention, approuvée en conseil communautaire, est renouvelée pour une durée de trois ans.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention de gestion et autorise Monsieur Gresset à signer ladite convention.

**> Modification des statuts de la Communauté de Communes Sauldre & Sologne portant transfert de compétence pour l'organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes de la 6<sup>ème</sup> à 17 ans**

En 2018, l'expérimentation de mutualisation sur l'organisation d'un séjour ouvert aux jeunes de la Communauté de Communes a été concluante mais complexe dans sa mise en œuvre puisqu'il a fallu nommer une commune mandataire.

Il a été proposé de transférer la compétence à la Communauté de Communes pour simplifier l'organisation administrative des séjours. Par ailleurs, une petite commune souhaitant organiser un séjour pour trois enfants ne peut absorber la dépense que cela représente. La mutualisation permet d'une part de faire baisser

les coûts et de mettre à disposition du personnel présent dans les communes de manière plus importante et faire partir tous les enfants d'un territoire ensemble.

La première année a permis aux enfants de partir à Châteauneuf/Loire sur la base « eaux vives », la destination proposée cette année les emmènera dans un endroit permettant de profiter à la fois de la mer et de la montagne. La communauté de communes prendra en charge le transport pour que le coût supporté par les familles soit raisonnable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Le transfert de compétence « organisation d'un séjour de vacances pour les jeunes de la 6<sup>ème</sup> à 17 ans » à la Communauté de Communes Sauldre & Sologne
- Les nouveaux statuts tenant compte de cette nouvelle compétence

Il est ajouté que 33 enfants étaient partis l'année dernière.

### **> Adhésion à l'opération programmée d'amélioration de l'habitat auprès du Syndicat de Pays Sancerre-Sologne**

Madame le Maire rappelle que l'OPAH portée par le Pays Sancerre-Sologne durant cinq ans a été prolongée d'une année.

Sur ces six années, 375 dossiers ont été validés, le montant des travaux HT étaient de 7 563 683 €, le montant des subventions versées par l'ANAH s'est élevé à 2 850 541 €, la prime « Habitat mieux » versée également par l'ANAH s'est établie à 525 065 € et le montant des aides directes supportées par le Pays Sancerre-Sologne a représenté un montant de 347 375 €.

Durant ces six années, la consommation des logements avant travaux était de 252 768 Kwep/m<sup>2</sup>/an (Kwh d'énergie primaire au m<sup>2</sup>, ce qui ne comprend pas le transport, la production. Pour compenser, un coefficient est appliqué sur la consommation). La consommation totale des logements après travaux a nettement diminué de 23 % par logement.

Beaucoup de ces travaux concernent la lutte contre la précarité énergétique.

Au vu des résultats positifs de ce bilan, il a été décidé de renouveler l'opération. Une étude, menée par Soliha (ancien PACT du Cher), a démontré que beaucoup de logements en centre-bourg ne se vendent pas car les acquéreurs potentiels ne se projettent pas en raison de travaux importants à réaliser. Pour exemple, une maison test sur Veaugues qui ne se vendait pas depuis longtemps a bénéficié de l'intervention de Soliha qui a réalisé des plans pour permettre aux acquéreurs potentiels de se projeter avec plan de financement à l'appui. Cela permet aux personnes souhaitant accéder à la propriété de visualiser le projet et de détenir tous les éléments financiers correspondants.

Madame le Maire propose que la commune s'inscrive dans ce projet en prévoyant la somme de 20 000 € sur trois ans. Les maisons, choisies par les communes, sont des biens à vendre depuis longtemps ou situés en cœur de ville ou comportant des problèmes d'accessibilité.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve, sous réserve de la validation par le conseil syndical du plan d'actions global permettant de lancer le dispositif d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, que la création de logements locatifs complémentaires puisse être intégrée dans le plan d'actions.

- valide la démarche proposée par le Syndicat de Pays Sancerre-Sologne, d'investisseurs potentiels dans la définition de leur projet.

- valide le fait de pouvoir budgéter sur son budget propre des aides aux travaux pour accompagner la mise en œuvre de projets de ce type, avec la nécessité de pouvoir utiliser une partie de ces fonds dès 2020 (l'OPAH démarrant dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'année 2019), les premières réalisations ne pouvant être effectives avant 2020.

- retient l'hypothèse basée sur 4 études préalables pour des investisseurs potentiels, ce qui implique la mobilisation potentielle d'un budget communal de 20 K€ sur trois années.

- donne mandat à Madame le Maire pour co-signer la convention qui sera établie avec l'ANAH et le Syndicat de Pays pour cet objet précis avec un engagement d'actions sur 3 ans.

Madame le Maire ajoute que le but en fin d'OPAH est de créer une plateforme d'ingénierie pour aider les propriétaires notamment dans la rénovation énergétique, avec un accompagnement de la Région.

**> Convention de partenariat pour le développement des bibliothèques et médiathèques de catégories 1,2,3 et 4 des communes du Cher**

Madame MALLET rappelle que la bibliothèque d'Aubigny fait partie d'un réseau départemental des bibliothèques depuis plusieurs années sans pour autant avoir signé une convention avec le Conseil départemental, les critères d'éligibilité n'étant pas accessibles.

Les critères ont été assouplis cette année et permettent désormais à Aubigny de signer cette convention. Ces critères sont :

- réaliser 2 € d'achat de livres/an/habitant : Aubigny dispose d'un budget de 14 000 €
- disposer d'1m<sup>2</sup>/10 habitants : Aubigny ne répond pas à ce critère mais il convient uniquement de tendre vers cette superficie
- prévoir un budget d'équipement des documents : budget albinien de 1 400 €
- prévoir un budget d'animation : 2 400 € sont inscrits à ce titre
- minimum d'ouverture de 12h/semaine : la bibliothèque d'Aubigny est ouverte 24 h/semaine

Elle rappelle ensuite qu'en 2018 la Médiathèque départementale a prêté 2 228 documents à la Bibliothèque d'Aubigny sur Nère. De même, il est mis à disposition un catalogue de 5 000 films regardables en streaming sur Internet au rythme de 4 films par mois. Les bibliothécaires y sont également envoyés en formation.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les termes de la convention de partenariat à intervenir avec le Département du Cher pour le développement de notre bibliothèque.

**> Tarifs entrée cinéma dans le cadre du Festival 1,2,3...Ciné !**

Sur la proposition de Madame MALLET, et sur l'avis favorable de la 8<sup>e</sup> Commission en date du 24 Janvier 2019, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer un tarif unique de 4 € s'appliquant à tous les publics pour toutes les séances du Festival 1,2,3...ciné !
- de créer, pour le Festival 1,2,3...ciné !, une carte de fidélité à destination des enfants. Au bout du 4<sup>ème</sup> film, l'entrée pour le 5<sup>ème</sup> est offerte. Cette carte est valable dans toutes les salles de la Région Centre Val de Loire qui participent, pendant la durée du festival.

Pour information, les autres salles ont donné très peu d'entrées gratuites sur le festival 2018.

Madame le Maire remercie la commission culture et le service culturel pour cette belle programmation intéressante pour les jeunes.

Madame DAUGU souligne que la culture n'est pas un domaine facile. Toutes les actions mises en place ont eu un effet boule de neige et permettent de développer la culture, ce qu'elle trouve formidable.

Un projet de jury au niveau de la Maison des Jeunes est en cours d'étude dans le cadre de ce festival.

Madame le Maire indique à cette occasion que le film programmé au cinéma ce soir dans le cadre du jumelage Aubigny-Vlotho n'a pas pu être projeté en raison de problèmes techniques. Sa présentation est reportée au 7 février prochain.

**> Modification du tableau des emplois communaux**

Sur la proposition de Madame RENIER, et sur l'avis favorable de la 8<sup>e</sup> Commission en date du 24 Janvier 2109, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de créer, dans le cadre de l'accroissement saisonnier d'activités, les postes non permanents suivants :

ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE	Cat	+/-	Fonctions/Missions	Durée	Niveau de rémunération
ADJT ADMINISTRATIF du 01/06/19 au 31/07/19	C	+1	Renfort au SETA durant les Fêtes		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/04/19 au 30/09/19	C	+2	Renfort entretien espaces verts durant la haute saison		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/07/19 au 01/09/19	C	+2	Renfort entretien espaces verts pour arrosage		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 01/07/19 au 21/07/19	C	+3	Montage/démontage FFE		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 15/07/19 au 28/07/19	C	+1	Montage/démontage durant les manifestations		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 12/07/19 au 15/07/19	C	+1	Renfort en restauration durant les FFE		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT TECHNIQUE du 20/06/19 au 20/07/19	C	+1	Travaux de couture FFE		1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 01/07/19 au 31/08/19	C	+1	Gardiennage Vieil Aubigny	20h	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 16/04/19 au 30/09/19	C	+1	Gardiennage Galerie Fr1er	32h30	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 16/04/19 au 30/09/19	C	+1	Gardiennage Galerie Fr1er	13h	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	C	+1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	22h30	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT DU PATRIMOINE du 15/06/19 au 31/12/19	C	+1	Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance	22h30	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJOINT D'ANIMATION du 08/07/19 au 02/08/19	C	+1	Ouverture MJA été		2 <sup>e</sup> éch du grade

- de créer, dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activités, les postes non permanents suivants :

ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	Cat	+/-	Fonctions/Missions	Durée	Niveau de rémunération
ADJT TECHNIQUE du 23/04/19 au 31/08/19		+1	Restaurant scolaire	20h	1 <sup>e</sup> éch du grade
ADJT TECHNIQUE du 01/09/19 au 31/12/19		+1	Entretien des espaces verts à la suite d'un départ à la retraite		1 <sup>e</sup> éch du grade

- d'arrêter le tableau des emplois communaux au 1<sup>er</sup> février 2019 tenant compte de ces modifications.

**> Attribution du forfait jeune 2019**

Sur la proposition de Madame RENIER, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de fixer comme suit l'attribution du forfait jeune 2019 aux associations albiniennes :

ASSOCIATIONS	Montant Forfait Jeune	
	2018	Proposition 2019
<b>CULTURE – LOISIRS</b>		
La Pot'erie (Art en Haut Berry)	100	100
Ecole de Musique	180	180
GAS Modélisme	100	100
Poupées Russes		100
Stuart Music		100
<b>SPORTS avec licence</b>		
ACA Athlétisme	150	150
ACA Rugby	150	150
Aéro Club Aubigny	150	150
Aubigny Equitation		150
ESA Badminton	150	150
ESA Basket	150	150
ESA Foot	150	150
Hand Ball Cher Nord	150	150
Judo Club	150	150
Natation	150	150
Tennis	150	150
Tennis de Table	150	150
<b>SPORTS-LOISIRS sans licence – avec cotisation</b>		
Twirling d'Aubigny/Nère	100	100
Aubigny Danse	100	100
Aubi'Gym	100	100
GAS Danse	100	100

**> Plan de financement de travaux d'éclairage public réalisés par le Syndicat d'Énergie du Cher**

Sur la proposition de Monsieur TURPIN, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'approuver le plan de financement suivant des travaux d'éclairage public à réaliser avenue d'Orléans sur un point lumineux à la suite d'une panne :

TRAVAUX	COUT HT	COUT A LA CHARGE DE LA COMMUNE
✓ Etude technique d'éclairage public 82,32 €	<b>942,27 €</b>	<b>282,68 €</b> (soit 30 % du montant HT des travaux)
✓ Dossiers techniques (récolement, localisation et marquage des réseaux, sondage) 84,00 €		
✓ Dépose du matériel d'éclairage public 46,31 €		
✓ Pose du matériel d'éclairage public 209,61 €		
✓ Fourniture et pose 143,03 €		
✓ Lanterne COMATELEC SENSO 1 65w led 377,00 €		

Madame le Maire indique que les dix autres points lumineux avenue d'Orléans devraient être remplacés prochainement.

**> Soutien de la résolution générale du 101<sup>è</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité**

Madame le Maire expose que l'Association des Maires de France, à l'issue de son congrès a envoyé à chaque commune une résolution qui met en exergue sept points à négocier auprès du Gouvernement. Madame RENIER rappelle que le bureau de l'AMF est formé de représentants de toutes les tendances et partis politiques.

Elle énumère ensuite les sept points qui doivent être au cœur d'une négociation avec le Gouvernement :

1. L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;
2. La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;
3. L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement.
4. L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures. Madame le Maire indique que respecter ce taux reviendrait à ne plus remplacer les agents lors de leur départ
5. Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
6. Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
7. Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, soutient la résolution générale du 101<sup>e</sup> Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité telle qu'annexée à la présente délibération, et l'Association des Maires de France dans ses discussions avec le Gouvernement.

#### **> Mise à disposition de biens communaux au profit de la société Butagaz**

Madame le Maire indique que les bâtiments acquis à la suite de l'expropriation de l'entrepôt Rateau dans le cadre du Périmètre de Protection des Risques Technologiques Butagaz doivent aujourd'hui être gardiennés en attendant la rétrocession à la société Butagaz. Afin d'assurer la sécurité du site, la société Butagaz propose de passer une convention de mise à disposition gratuite des locaux en contrepartie du gardiennage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la mise à disposition gratuite des biens cadastrés section BH n° 273 et 398 au profit de la Société Butagaz jusqu'au 31 décembre 2019 au plus tard.

#### **> Communauté de Communes Sauldre & Sologne – Retrait de la délibération du 29 novembre 2018 portant définition de l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »**

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté la définition de l'intérêt communautaire alors que cette décision relève uniquement de la Communauté de Communes. Il convient par conséquent de retirer la délibération votée le 29 novembre dernier sur le sujet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le retrait de la délibération n° 2018/11/11 en date du 29 Novembre 2018 relative à l'intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales.

**> Modification de l'autorisation de programme 2017-1 relative à la réfection du Château des Stuarts**

Il est rappelé que le programme a été budgété initialement à hauteur de 1 021 432 € alors que la dépense est aujourd'hui actualisée à 769 050 €. Madame le Maire explique qu'en 2017 les travaux ont débuté vers la fin de l'année, ce qui reporte la fin des travaux mi 2019.

Sur la proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'ajustement de l'autorisation de programme tel que repris ci-après :

	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Total TTC
AP 2017-1	318 432	670 000	33 000	1 021 432
Modification	- 279 474	- 246 834	273 926	- 252 382
<b>AP 2017-1</b>	<b>38 958</b>	<b>423 166</b>	<b>306 926</b>	<b>769 050</b>

et l'inscription des crédits correspondant au budget primitif 2019.

**> Convention précaire de mise à disposition de locaux communaux**

Madame le Maire indique que la commune a été sollicitée pour une mise à disposition temporaire d'une salle à la Maison de Services Au Public. Le planning d'occupation le permet.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, la mise à disposition, par convention précaire, de la salle n° 1 moyennant un loyer mensuel de 300 €. Il est précisé que la mise à disposition exclut les jours durant lesquels la Mutuelle Sociale Agricole et le Centre de Gestion y organisent leurs consultations.

**> Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance – Actualisation du plan de financement**

Madame Renier indique que les travaux ont été estimés initialement à 315 106,79 € HT alors que l'ouverture des plis du marché public a permis de préciser la somme qui est arrêtée à 312 903,28 € HT. Le lot 1 « agencement, décor et support imprimé » avec la variante « silhouettes découpées » enregistre une baisse de 6 518,29 € ; le lot 2 concernant le matériel audiovisuel augmente de 14 591,78 €. La Préfecture demande que le plan de financement soit ajusté en conséquence.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, l'actualisation du plan de financement du Centre d'Interprétation de l'Auld Alliance tel que repris ci-dessous :

Désignation		Montant HT	Financeurs	Montant	%
<b>MO</b>	MO scénographie et conception graphique mémorial	24 900,00	DETR 2019 et/ou DSIL	140 806,47	45%
<b>MO</b>	Conception et réalisation du parcours muséographie	19 400,00	Région (CRST)	109 516,15	35%
<b>Lot 1</b>	Agencement, décor et support imprimé	147 428,50	Participation commune	62 580,66	20%
<b>Lot 2</b>	Matériel audiovisuel, multimédia et éclairage	64 701,78			
<b>Lot 3</b>	Production audiovisuelle et multimédia	35 683,00			
<b>Lot 4</b>	Parcours de découverte mobile	20 790,00			
<b>Total opération</b>		<b>312 903,28</b>	<b>Total ressources</b>	<b>312 903,28</b>	<b>100%</b>

**INFORMATIONS DIVERSES**

**1/ Maisons illuminées**

Madame le Maire rappelle que le concours des maisons illuminées est une opération à renouveler. Elle indique que des sapins supplémentaires et des éclairages ont été installés vers la caserne de pompiers et rue Jean Mermoz.

## 2/ Prix remis par la G.M.F

Madame le Maire indique qu'elle a reçu avec Monsieur CHAUSSERON, une personne de la G.M.F. qui a remis à la Commune le certificat de participation à la 1<sup>ère</sup> édition du Grand Prix des Maires organisé par RMC. Cette participation a été enregistrée pour la chaîne citoyenne organisée à l'occasion de la commémoration du 11 novembre. L'année prochaine, une autre commune de la Communauté de Communes pourrait être inscrite dans cette démarche au titre de la citoyenneté.

## 3/ Calendrier des manifestations

### FÉVRIER

Sam 2	19 h 30	Soirée dansante moules frites – ESA Football – Salle des fêtes
Dim 3	13 h 00 – 20 h 00	Loto – Association Les Lutins du Printemps – Salle des fêtes
Jeu 7	20 h 30	Séance de cinéma – Partenariat entre la Commune d'Aubigny et le Comité de Jumelage Aubigny Vlotho – Atomic cinéma
Ven 8		Avant-première du film « Marie Stuart, Reine d'Ecosse »
Sam 9	9 h – 12 h / 13 h – 18 h	Portes ouvertes – Secours catholique – Place du Mail
	20 h 00	1 <sup>er</sup> carnaval (repas et bal déguisé) – Comité des Œuvres Sociales du personnel communal d'Aubigny-sur-Nère – Salle des fêtes
	20 h 30	Concert « Jane is beautiful » – Programme culturel - Château des Stuarts
Dim 10	14 h 00	Loto – Aubi'Gym – Salle des fêtes
Sam 16	17 h 00 – 23 h 30	Loto – Centre Communal d'Action Sociale – Salle des fêtes
		Madame DORISON indique qu'au cours de la prochaine commission conjointe du CCAS et de l'aide sociale, sera présenté le programme d'animations de l'année à venir.
Dim 17	15 h 00	Thé dansant – Club de l'Amitié – Salle des fêtes
Jeu 21	14 h 00	Congrès cantonal – ACPG CATM – Salle Sologne
Dim 24	9 h 00 – 18 h 00	Bourse toutes collections – Association des collectionneurs – Salle des fêtes

### Calendrier des réunions :

- Jeudi 21 Février 2019 à 20 H 00 : 8<sup>o</sup> Commission (Finances)
- Jeudi 28 Février 2019 à 20 h 00 : Conseil municipal

## 4/ Grand débat national

Madame le Maire indique que ces débats se tiendront au niveau de l'intercommunalité avec la présence d'un animateur professionnel.

Quatre débats seront organisés et répartis sur quatre communes de la CDC :

- 5 février à 18 h 30 à Oizon sur le thème « l'organisation de l'Etat et les services publics »
- 15 février à 18 H 30 à Argent/Sauldre sur le thème « démocratie et citoyenneté »
- 20 février à 18 h 30 à Aubigny/Nère sur le thème « La fiscalité et les dépenses publiques »
- 22 février à 18 h 30 à Presly sur le thème « la transition écologique »

Le personnel de la Communauté de Communes est mis à disposition pour retranscrire les débats. Un temps sera réservé dans chaque débat durant lequel les gens pourront s'exprimer sur des sujets hors thème ciblé. Madame DAUGU encourage les jeunes à participer à ces différents débats.



**5/ Flottille 34 F**

Madame le Maire indique que la flottille doit venir rencontrer les enfants à Aubigny le 5 février prochain.

**6/ Classe de neige**

Madame GRESSIN rend compte de sa visite aux 58 élèves de l'école des Grands Jardins qui ont bénéficié du séjour en classe de neige. Elle indique que le nouveau centre d'hébergement se trouve dans le village d'Anselme au pied des pistes ce qui permet aux enfants de se rendre à pied au village. Ce centre dispose de chambres de 4/5 avec sanitaires et des salles dédiées aux animations et une équipe d'animations performante.

Ce séjour a contribué à apaiser les enfants qui sont apparus particulièrement sereins et ravis.

**7/ Animation Maison des Jeunes**

La soirée tartiflette/jeux organisée à la MJA mercredi dernier a rencontré un vif succès.

**8/ Visite du Généthon à Evry**

Madame BUREAU indique que deux créneaux sont réservés pour visiter le Généthon à Evry : le 5 avril à 11 h et 7 juin à 9 h 30. Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du SETA pour réserver les créneaux le 13 février prochain.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.